

ÉVALUATION INITIALE

1 : Procédure d'évaluation :

CE TEST SE DÉROULE EN SITUATION DE CONDUITE HORS ET EN CIRCULATION À BORD D'UN VÉHICULE-ÉCOLE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- renseignements d'ordre général sur l'élève,
- expérience de conduite de l'élève,
- connaissance du véhicule,
- attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité,
- habiletés,
- compréhension et mémoire,
- perception, observation et orientation,
- émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Il s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

2 : Détail des compétences évaluées :

2.1 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL :

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur;

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française.

De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

2.2 : EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE :

Sur la base d'un questionnaire;

- Permis possédés
- Véhicules conduits
- Zone d'évolution à bord du véhicule •
- Temps de pratique en conduite
- Contexte d'accompagnement ou pratique autonome

2.3 : CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE :

Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.

2.4 : ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE :

Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité; limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.

Sur la base d'un entretien; repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite (par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité).

2.5 : HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES) :

Hors circulation :

- Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.
- 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.
- Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un parcours en circulation sans utiliser les pédales.

2.6 : COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION :

Compréhension :

Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.

Mémorisation :

Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

2.7 : PERCEPTION :

En circulation :

À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.

Compétences évaluées :

Sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.

2.8 : ÉMOTIVITÉ :

Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) et les crispations gestuelles.